

Mardi 11 janvier (courriel de l' I.E.N. d'Ambert, 11h11)

Le changement de procédure (notion de 3 autotests) concerne tous les élèves de 12 ans vaccinés complètement et moins de 12 ans, (sauf les plus de 12 ans sans vaccination ou schéma vaccinal incomplet).

Il faut préciser que les Covid de moins de 2 mois n'ont pas à s'isoler ni à réaliser d'autotest mais doivent néanmoins justifier leur état (Covid de moins de 2 mois) à l'école ou l'EPLE.

## POINT DE SITUATION

Les protocoles dans les établissements scolaires vont être simplifiés, a annoncé le Premier ministre Jean Castex le lundi 10 janvier 2022. L'objectif est de laisser au maximum les écoles ouvertes :

1. Lorsqu'un cas positif sera détecté dans une classe, il ne sera plus demandé aux parents de venir chercher leur enfant immédiatement, ils pourront attendre la sortie scolaire.
2. Lorsqu'un cas positif sera détecté dans une classe, les enfants pourront recourir à 3 autotests (au lieu d'un test PCR suivi de deux autotests) gratuits.
3. Enfin, il ne sera plus demandé aux parents de produire une attestation après chaque autotest : une unique attestation sera demandée.



**Nathalie AVININ**

Infirmière conseillère technique

Conseiller-e technique de l'IA-DASEN du Puy-de-Dôme

Promotion de la santé scolaire et de l'action sociale en faveur des élèves